



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2025

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-cinq, le 04 septembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	16	18 (dont 2 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents : Jean GORIOUX, Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Gilbert BERNARD), Philippe BODET, Serge AUGER (a reçu pouvoir de Chrystèle BOURGEAIS), Danielle BALLANGER, Marylise BOCHE, Patrick DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN, Chantal DARNEL, Pascale GRIS, Emmanuel JOBIN, Paul LEBOT, Marie-France MORANT, Thierry PILLAUD, Valérie RIVÉ, Brigitte SABOURIN, Jean-Michel SOUSSIN.			
Absents / excusés : Evelyne BAUDOUIN (excusée), Pascale BERTEAU, Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Jacky BRILLOUET, Olivier DENECHAUD (excusé), Steve GABET (excusé), Christelle GRASSO (excusée), Serge MOUEIX (excusé), Fabienne POUYADOU (excusée), Georges TOURENC.			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Monsieur Marc BOUSSION, Responsable du service Comptabilité - Finances Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance : Madame Marie-France MORANT			Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président
			Télétransmission en préfecture le : 05.09.25
Convocation envoyée le : 08 août 2025			N° : 017-200043479-20250904-2025-09-01-DE
			Date de publication sur le site Internet : 08.09.25

AR Prefecture

017-200043479-20250904-2025_09_01-DE
Reçu le 05/09/2025

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025, qui a été communiqué par courrier ou courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Pour Extrait Conforme :

Les signatures sont au registre.

Fait à Surgères, le 4 septembre 2025

Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,

Marie-France MORANT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.